

## ↳ LE TEST D'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR

Le test d'étanchéité à l'air (perméabilité à l'air) consiste à mesurer le débit de fuite d'air à travers votre maison individuelle. Ce test d'étanchéité est effectué avant la réception de celle-ci.

### UN TEST OBLIGATOIRE

- Suivant l'article 17 de l'arrêté du 26 octobre 2010, pour être en conformité vis-à-vis de la RT 2012, **le test d'étanchéité à l'air est obligatoire pour les constructions neuves à usage d'habitation.** Ce test sert à identifier et mesurer les éventuelles fuites de votre construction. Artis étant déjà titulaire de la certification PRO PERMEA, l'organisme chargé de tester les maisons le fait sur un échantillon.

L'étanchéité à l'air, ou perméabilité à l'air, est l'une des principales sources de déperditions thermiques. L'étanchéité à l'air joue également un rôle dans la pérennité d'une maison ainsi que pour son confort. Les principales sources d'infiltration d'air sont :

- Les menuiseries,
- Les passages réservés aux équipements électriques,
- Les trappes,
- Les tuyauteries,
- La structure.

**Toutes les maisons individuelles neuves doivent ainsi subir et réussir le test pour être conformes à la loi et obtenir leur certification.** Ce test est effectué lorsque la maison est hors d'eau/hors d'air, avant sa réception.

### LES ÉTAPES DU TEST

- **C'est un professionnel qui réalisera le test, plus couramment appelé « test à la porte soufflante » ou « test de la blower door ».** Il doit être reconnu compétent par le Ministre chargé de la Construction et de l'Habitation. Voici les différentes étapes du test :

- 1 - Obturation des orifices de votre maison,
- 2 - Mise en place de la porte soufflante et du dispositif de mesure,
- 3 - Détection des points de fuite,
- 4 - Mesure du débit de fuite.

